

# DISTRICT SCOLAIRE DE OF PHILADELPHIE

## INSTRUCTIONS POUR LES INSCRIPTIONS

### Vision générale:

Quand un élève soumet une demande d'admission à une école, il est de la responsabilité de l'école de l'inscrire, s'il réside dans sa zone de desserte, sinon lui fournir des informations exactes sur le véritable lieu de son inscription.

Les élèves résidents ont un droit légal d'être scolarisés jusqu'à l'âge de 21 ans, sauf s'ils ont terminé un programme avec l'obtention du diplôme ou ont été justement exclus. Par conséquent, ces élèves qui souhaitent retourner à l'école doivent être autorisés à s'inscrire ou se réinscrire dans les classes régulières de jour.

### Procédures:

Dorénavant, la procédure suivante remplace toutes les procédures et les pratiques antérieures concernant le processus d'inscription des élèves dans les programmes du District Scolaire de Philadelphie.

Un enfant devrait être autorisé à aller à l'école le lendemain de sa présentation pour l'inscription, et dans tous les cas dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la réception par le District Scolaire de la documentation requise. 22 Pa. Code § 11.11 (b).

### Information requise:

Dans le cadre des efforts déployés par le District de maintenir un environnement sûr pour les élèves, les écoles peuvent demander ce qui suit:

- Au moment de l'inscription, une copie de l'identité avec photo des parents/tuteurs au moment de l'inscription. Cette copie sera conservée dans le dossier aux fins de vérification de l'identité des personnes qui sont autorisées à accompagner l'enfant à et de l'école.
- En outre, l'école peut demander des dossiers médicaux ou d'examen physiques, des dossiers scolaires, des rapports d'assiduité, le Programme Educatif Individualisé, et d'autres documents d'éducation spéciale afin que l'élève puisse être placé dans le niveau/classe appropriés et le doter des mesures de soutien équivalentes.

Prière de noter: Bien que les écoles peuvent demander tout cette information, elles ne peuvent pas l'exiger, comme condition d'inscription ou d'admission d'un enfant, et ne pourront pas retarder son inscription ou sa participation jusqu'à ce que ces documents soient fournis. L'école peut coordonner avec les parents/tuteurs cette information après l'inscription de l'enfant.

### Documents requis

#### 1) **Preuve de l'âge de l'enfant (Un de ce qui suit est requis)**

Les documents acceptables incluent (*ce qui suit est une série d'exemples non exhaustifs*):

- Acte de naissance original de l'enfant,
- Photocopie légalisée de l'acte de naissance de l'enfant,
- Passeport courant de l'enfant,
- Certificat de baptême original indiquant la date de naissance de l'enfant,
- Photocopie du certificat de baptême – légalisée ou dument certifiée et indiquant la date de naissance de l'enfant,
- Déclaration légalisée des parents u d'un autre membre de la famille indiquant la date de naissance, et
- Documents scolaires précédents indiquant la date de naissance.

#### 2) **Vaccinations (Un de ce qui suit est requis)**

Les documents acceptables incluent:

- Carnet de vaccinations de l'enfant,
- Déclaration écrite de l'ancien district scolaire ou d'un cabinet médical attestant que les vaccinations nécessaires ont été administrées, ou qu'une série est en cours, et
- Assurances verbales de l'ancien district scolaire ou d'un cabinet médical que les vaccinations nécessaires ont été réalisées, et que les dossiers seront transmis

# DISTRICT SCOLAIRE DE OF PHILADELPHIE

## INSTRUCTIONS POUR LES INSCRIPTIONS

### Exemption des vaccinations

(a) *Exemption médicale.* Les enfants peuvent ne pas être vaccinés si un médecin ou son délégué fournit une déclaration écrite indiquant que la vaccination peut être préjudiciable à sa santé de l'enfant. Lorsque le médecin détermine que la vaccination n'est plus préjudiciable à sa santé, l'enfant doit être vacciné selon ce sous-chapitre.

(b) *Exemption religieuse.* Les enfants ne doivent pas être vaccinés si les parents, les tuteurs ou un enfant émancipé s'y refusent, par écrit, pour des raisons religieuses ou sur la base d'une forte conviction morale ou éthique semblable à une croyance religieuse.

*Prière de noter:* Si un élève vient d'entamer une série pour chaque type de vaccin, il peut être inscrit. L'élève doit rester à jour avec les vaccinations dans le et répondre à la chronologie de la série (par exemple un élève a eu seulement un vaccin et doit avoir le reste 30 jours après le premier). Prière de cliquer sur [cliquez ici](#) pour voir les conditions de vaccinations pour l'inscription scolaire de la division de contrôle des épidémies du *Philadelphia Département of Health*.

### 3) **Proof of Address (Only two (2) of the following is required)**

Les documents acceptables incluent: *les écoles devraient être flexibles dans la vérification de la résidence, et devraient déterminer quelle information est raisonnable, compte tenu de la situation de la famille.*

- |   |  |
|---|--|
| 1. Acte de propriété  | 10. Carte courante du DOT  |
| 2. Attestation finale du prêt d'achat   | 11. Facture courante de cartes de crédit   |
| 3. Factures courantes (gaz, électricité, TV câble, tel.)  | 12. Carte grise courante du véhicule   |
| 4. Reçu récent des impôts sur la propriété  | 13. Carte de vote indiquant l'adresse courante   |
| 5. Permis de conduire courant indiquant l'adresse courante  | 14. Relevé de compte bancaire indiquant l'adresse courante   |
| 6. Lettre du Social Security Office avec l'adresse courante   | 15. Formulaires de IRS, par exemple, W2, 1040, 1099  |
| 7. Lettre de l'Assistance Publique avec l'adresse courante  | 16. Fiche de paie récente indiquant l'adresse courante   |
| 8. Lettres de Fostercare/Childcare et du DHS sont acceptées pour l'inscription quand l'élève est à la charge d'une agence de foster/childcare | 17. Lettres de placement ou de résidence dans les foyers sont acceptées pour les élèves sans-abri          |
| 9. Original du bail de location avec noms et prénoms des parents/tuteurs et des enfants   | 18. Accord signé d'achat de propriété, suivi de l'original de l'accord final dans les 45 jours de l'accord |

### 4) **Déclaration d'inscription des parents (Incluse dans le formulaire EH40 distribué par l'école)**

Une déclaration sous serment, attestant que l'élève a été ou pas, ou est suspendu ou exclu ou non pour des infractions de drogues, d'alcool, d'armes, des blessures causées à autrui ou à la violence dans l'enceinte de l'école doit être soumise dans le dossier d'inscription. 24 P.S. § 13 à 1304-A. Une école ne peut pas refuser ou retarder la scolarisation d'un enfant sur la base des informations contenues dans un dossier disciplinaire ou une déclaration sous serment. Toutefois, si un élève est actuellement expulsé pour une infraction relative aux armes, l'école peut fournir à l'élève des services d'éducation alternative durant la période d'expulsion. 24 P.S. § 13 à 1317,2 (e.1). Si le dossier disciplinaire ou déclaration sous serment indique que l'élève a été expulsé d'une école ou il était précédemment inscrit, pour des raisons autres qu'une infraction relative aux armes, il est recommandé à l'école d'examiner la performance scolaire antérieure et le dossier scolaire de l'élève pour déterminer les services et le soutien à fournir.

### 5) **Enquête sur la langue usitée à domicile (Incluse dans le formulaire EH40 distribué par l'école)**

Tous les élèves qui s'inscrivent pour la première fois dans une école doivent se soumettre à une enquête sur la langue usitée à domicile en respect des règlements de l'*U.S. Department of Education's Office for Civil Rights*. L'inscription de l'élève ne peut pas être retardée à cause de l'enquête.